



- Conseil - - Vente Ancien et Neuf - - Location - - Estimation - - Financement -

TVA au 01/11/2017 = 20 %

Montant des Honoraires T.T.C (Forfait ou % maximum appliqué *) pour les Transactions Immobilières

-- Biens d'Habitation, Terrain, locaux commerciaux -- (Commission à charge vendeur ou acquéreur) .

Prix de vente	Honoraires Agence	Prix de vente	Honoraires d'agence
0 à 30 000 €	4 000 € TTC	30 001 à 70 000 €	6 000 € TTC
70 001 à 120 000 €	8 000 € TTC	120 001 à 170 000 €	9 000 € TTC
170 000 à 190 000 €	6 % TTC	190 001 à 210 000 €	5,5 % TTC
210 001 à 300 000 €	5 % TTC	300 001 € et +	4,5 % TTC

* Le maximum des Honoraires d'agence (commission agence), pourcentage ou forfait **peut baisser** dans le cas d'une négociation du prix accepté par le vendeur lors d'une vente.

☀ Satisfaire vendeurs, acquéreurs, bailleurs, locataires c'est aussi l'assurance d'instaurer chaque fois une vraie relation de confiance réciproque durable. ☀

☀ Voilà pourquoi, depuis 2001, ACT'ICIMMO est heureux de vous servir et vous accompagner. ☀

Fonds de commerces : 10 % du prix de vente définitif avec un **minimum de 7 000 € TTC**.

Pour les locations : **L'article 5 de Loi du 6 / 07 /1989 modifié par la loi ALUR du 24 / 03 /2011** Prévoit qu'à compter du **15/09/2014** les honoraires de l'intermédiaire sont à la charge exclusive du bailleur, **ne sont pas plafonnées et ne peuvent être inférieures ou égale** aux honoraires **plafonnés** à la charge du locataire portant sur les prestations : **Pack** = (visite du preneur, constitution dossier et rédaction du bail).

L'état des lieux Entrée, plafonné aussi par décret est facturé au bailleur et au locataire d'un montant égal.

Sur le secteur, les honoraires du **Locataire** varient en fonction de 2 zones: **décret n°2013-392 du 10 mai 2013**.

Zone tendue : Pack (Visite, Dossier, Rédaction) = **10 € TTC m²** ; (Etat Des Lieux Entrée) = **3 € TTC m²**.

Autre Commune : Pack (Visite, Dossier, Rédaction) = **8 € TTC m²** ; (Etat Des Lieux Entrée) = **3 € TTC m²**.

Exp : (Autre Commune) : (même méthode pour **Zone Tendue**) **Appt 52 m² loué 520 €/mois hors charges**.

(Pack (8 € x 52 m²) : 416 € + si Etat lieux (3 X 52 m²) : 156 €). Total Locataire 416 € + 156 € = 572 €

Honoraires d'agence à charge du Locataire = **572 Euros TTC.**

Honoraires d'agence à la charge propriétaire = **572 € + 20 € Entremise et négociation = 592 Euros TTC.**

ACT'ICIMMO : Particularité LOCATIONS. Pour les biens difficiles à louer répondant, **bien sûr et impérativement** aux normes minimales d'habitabilité avec minimum une des 2 caractéristiques suivantes :

1) **Biens Anciens de + 40 ans** dont la surface habitable est **supérieure à 90 m²**.

2) **Biens ne disposant pas de garage ou terrain attenant.**

Le montant des **honoraires de location** du **Bailleur** et le montant du **Pack Visite** du **Locataire** seront diminués pour chacun de **manière forfaitaire de 3 €/m²** pour atténuer la hausse trop importante amenée par l'application non raisonnée de la loi ALUR.

Agence de Conseil et de Transaction Immobilière

305, Avenue de la Mairie – 31600 EAUNES

Téléphone : 05 61 08 08 11 - Carte Professionnelle 1230 - Fax : 05 62 23 55 03

SARL au Capital de 7623 Euros – RCS Toulouse : 438 737 553 00018 N° Gestion 2001 B 1582

APE : 6831 Z - Carte Professionnelle : 1230 -